Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_DUERP_27-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers	Monsieur Erwan TONNERRE	X		
En exercice 19	Monsieur Alain DELMOULY	X		
Quorum 10	Madame Nathalie GOURONC	X		
Présents 16	Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Représentés 3	Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Votants 19	Monsieur Christophe CANTIN	X		
	Madame Françoise ROPERHE	X	X	
	Monsieur Nicolas BURLION	X		
Secrétaire de séance : Laurent SARTRE	Monsieur François MARGUET	X		
	Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Délibération n° : 49/2026	Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
	Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Objet : DUERP	Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
	Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
	Monsieur Laurent SARTRE	X		
Matière : 4.1	Madame Marina CALLONNEC	X		
	Monsieur Eric LE DREF	X		
	Monsieur Victor DA SILVA	X		
	Madame Camille MAUGEE	x		
	Pour : 19 Contre : Abstention :			

Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

La commune de Groix, en sa qualité d'employeur territorial, est tenue d'assurer la sécurité et la protection de la santé de ses agents, conformément aux dispositions du Code du travail et du Code général de la fonction publique. L'évaluation des risques professionnels constitue une obligation légale visant à identifier, analyser et prévenir les dangers auxquels les agents peuvent être exposés dans le cadre de leurs missions.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est l'outil central de cette démarche. Il permet de recenser les risques, de les hiérarchiser et de définir des actions de prévention adaptées. Son élaboration et sa mise à jour régulière sont essentielles pour garantir un environnement de travail sûr et conforme aux exigences réglementaires.

La présente délibération a pour objet d'approuver le DUERP de la commune de Groix, afin d'en assurer la formalisation, la diffusion et la mise en œuvre effective.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 822-1 et suivants relatifs à la protection de la santé et de la sécurité des agents territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_DUERP_27-DE

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 4121-1 à L. 4121-5 relatifs aux obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels ;
Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
Vu l'avis du CST du 12/05/2026 ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels est une obligation légale incombant à tout employeur, y compris aux collectivités territoriales ;
Considérant que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue l'outil de référence pour recenser, analyser et prévenir les risques auxquels sont exposés les agents de la commune ;
Considérant que la mise à jour régulière du DUERP est nécessaire pour adapter les mesures de prévention aux évolutions des conditions de travail et des risques identifiés ;
Considérant que l'approbation du DUERP par le Conseil municipal permet d'en assurer la légitimité et la diffusion auprès des agents et des instances compétentes.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la commune de Groix, annexé à la présente délibération.
- de charger le Maire de veiller à la mise en œuvre des actions de prévention définies dans le DUERP, ainsi qu'à sa mise à jour annuelle ou en cas de modification significative des conditions de travail ;

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN